

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-198

présenté par
M. Ollier

ARTICLE 57**Mission « Outre-mer »**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Cet article »

les mots :

« L'article 26 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 précitée dans sa rédaction antérieure à la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.